Barre des Cévennes

Patrimoine ✦ Local ✦ Unesco ✦ Sociabilité

Bulletin municipal ✦ N°21 ✦ Automne 2025

EDITO

Madame, Monsieur,

En ce début d'automne, ce nouveau numéro revient sur les aménagements de village en cours dans les hameaux, les travaux dans le bourg centre et les abords, la voirie et les chantiers divers.

L'événement de cette semaine est la 1ère édition de la ***Fête de l'arbre à pain*** ce samedi toute la journée, rue de la Fontaine et Place de l'Ecole. La veille, dès 17h, l'Ecole fêtera *Hallowenn*. Venez nombreux autour de ces événements.

Avec tout mon dévouement.

François Rouveyrol,
Maire de Barre des Cévennes
Vice-Président de la
Communauté de communes
Gorges Causses Cévennes



Cérémonie du 11 novembre

Défilé de la Mairie, Place de la Madeleine, en direction du Monument aux Morts, aux Ormes. **Départ à 11h30**.
A l'issue, un pot républicain sera offert par la municipalité au café du village.

Aménagement de village, hameaux et lieux-dits

Bel Air. Ce lieu-dit très bien exposé sur le versant océanique est habité par quatre familles sans compter les visites régulières. L'extension du réseau d'adduction en eau potable à partir du Bramadou est une priorité. Coût : environ 30.000 € HT.
Rappelons que ce dernier, traité depuis le réservoir des Combes, dessert dorénavant (ou en attente) Balmegouse, les Combes, La Pio, La Pièce des pauvres, le Moulin de Roux, les Bastides et le Fromental. Par ailleurs, l'effondrement de la piste de la Cure a été réparé (voir p. 4). Il reste la rénovation de la voirie sur environ 200 m sur la route de Bel Air.

Le Malhautard a réalisé un aménagement de village il y a quelques années en bénéficiant d'un chantier école autour de la pierre sèche. Un mur arrondi en schiste marque l'entrée du hameau. Par ailleurs, en accord avec le propriétaire qui en est remercié, la commune a acquis une parcelle de terrain pour régulariser et sécuriser l'usage du parking indispensable pour tous les usagers. Enfin, avec la mobilisation des habitants, du 1er Adjoint et du Maire, deux adductions d'eau ont été réalisées en accord avec le Département, les propriétaires concernés et l'association *Vivre au Malhautard* : un premier captage situé à l'une des résurgences du Causset et un second en contrebas des maisons au niveau d'un puits. Un bassin doté d'une pompe de relevage a été bâti pour la circonstance.
Aujourd'hui, les trois autres hameaux communaux sont à leur tour en travaux.

Le Malhautier est adossé à une montagne très pentue. Pour cette raison, le stationnement est difficile. La petite place centrale a été refaite il y a quelques temps par l'entreprise Servières, l'aide des habitants et de la commune. Un nouveau parking vient d'être réalisé à l'entrée du village. Dans la foulée, le parapet, très dangereux, a été totalement remis en état ainsi que le pilier accédant au Malhautier. Au cœur du village, un autre parapet a été refait pour la sécurité. Un pavage est également en cours en aval de la placette ainsi que la reprise totale de la calade au droit de la fontaine. Cette dernière sera aménagée et étanchéisée. Enfin, à la sortie du hameau, à l'opposé, le chemin communal, devenu impraticable, en partie effondré, a été complètement repris. Coût : 36.000 € HT.

Le Mazeldan, seul hameau situé sur le versant méditerranéen, souffrait depuis de longues années de pénuries d'eau. Toute adduction d'eau potable depuis Barre des Cévennes était impossible tant que l'ensemble des captages, réservoirs, bâches de pompage, réseaux vieillissants alimentant le bourg centre et le lotissement Bellevue n'étaient pas régularisés à la demande des services de la Préfecture. Cela a été fait en grande partie lors du précédent mandat, le solde étant réglé en 2021. Rappelons que l'ensemble de ces travaux avec la traversée du bourg centre coûterait aujourd'hui 3 millions d'Euros ! Ils ont été cofinancés à 80%. C'était vital. Une eau non polluée est un bien précieux nécessaire dans chaque maison.
Ce qui précède a permis de passer à l'étape suivante avec l'aval de l'Agence régionale de Santé et les études anticipées de la Mairie, tout comme la mise en place d'un réseau sur une partie du parcours. La municipalité et la Communauté de communes ont entrepris toutes les démarches administratives et obtenu l'accord des partenaires institutionnels pour démarrer les travaux d'adduction en eau potable en direction du Mazeldan.
Aujourd'hui, les habitants qui l'ont souhaité sont raccordés. Des attentes sont en place pour les autres. Ce chantier difficile et dangereux s'est déroulé sur le Chemin Vieux qui a été remis en état sur tout le linéaire. Coût : 80.000 € HT. Comme prévu, dès la réception du chantier, des aménagements pourront être programmés au Mazeldan et en direction de La Croix.

Le Vergougnous est en zone blanche. Lorsque le vieux réseau cuivre et celui desservant la fibre subissent un accident, c'est l'isolement total pour tous les habitants. C'est très contraignant professionnellement et dangereux pour les personnes âgées. Cela fait des années que la Mairie intervient auprès des institutionnels et des opérateurs pour résorber ce point noir. Cela aurait dû être fait il y a plus d'un an. Malheureusement, l'emplacement initial a été remis en cause et un recours au Tribunal Administratif a été déposé. Les travaux devraient tout de même reprendre dans les prochaines semaines.
Un autre chantier a été réceptionné: c'est celui de la pose d'une cuve sur un fonds privé servant à l'adduction d'eau à proximité du réservoir DFCI qui n'était plus étanche. Ce projet a pu se réaliser avec l'aide concrète de tous les propriétaires et de la Mairie. La réflexion est en cours sur l'état du captage, du réseau et du petit bassin qui alimentent la fontaine du village.
Enfin, en accord avec le propriétaire, l'emplacement destiné aux ordures ménagères a été intégralement repris et agrandi pour accueillir de nouveaux containers, notamment pour le tri

sélectif. Coût provisoire des travaux : 35.000 € HT.
En conclusion, les qualités architecturales et paysagères des hameaux et lieux-dits sont reconnues (voir PLU et SPR). Les travaux en cours ou déjà réalisés ont pour but avant tout de faciliter la vie des habitants.

Bourg centre

Eglise

L'église Notre-Dame de l'Assomption est classée aux Monuments historiques depuis 1931. La souscription en cours est destinée à préserver un patrimoine de grande qualité, ouvert aux célébrations religieuses. Tous les dons ont du sens et, **exceptionnellement, permettent une réduction d'impôt de 75%** jusqu'au 31 décembre 2025. A partir du 1er janvier 2026, la réduction d'impôt sera de 66%. Rappelons que les travaux sont programmés en 2026 et qu'un collectif d'habitants suit ce dossier : Eric Adam, Véronique Fontaine, Nathalie Marsotti, Christiane Martinez. Coût prévisionnel des travaux : environ 350.000 € HT.

Temple / Donation

Avec l'ouverture du Point d'Information touristique, le temple a accueilli cet été 3 expositions, des concerts, conférence et, bien sûr, des célébrations : culte, mariage, … L'ouverture du temple des caves à la tribune avec la complicité de la famille Drôme et la présence de Lénaïg Nicolas, Agent communal, a beaucoup contribué à une fréquentation en très forte hausse équivalente aux communes des Gorges du Tarn.
C'est pour cela qu'une délégation de l'Office de Tourisme communautaire va prochainement se rendre au temple pour officialiser une collaboration durable en bénéficiant de leurs outils et de leurs réseaux.
Une association intitulée *Les Amis du Temple de Barre des Cévennes* sera créée courant novembre dans le but de veiller sur le monument, de préserver le patrimoine historique et architectural, l'usage ancestral de l'exercice public du culte et l'organisation d'événements culturels respectueux du site.
Enfin, le 7 septembre 2025, M. François Catonet a transmis à la Mairie un testament olographe dans lequel il indique qu'après son décès la commune deviendra de plein droit propriétaire de sa collection entomologique, de ses tableaux et de ses œuvres artistiques. Rappelons que certains spécimens des papillons exposés cet été ont une valeur comprise entre 5 et 10.000 €. C'est un acte généreux motivé par des relations amicales, fidèles. L'acquisition du temple, les projets autour de celui-ci et du château et le classement *Site Patrimonial Remarquable* y ont contribué.

Château

Le vendredi 5 septembre 2025, **M. Laurent Suau, Président du Conseil départemental de la Lozère**, accompagné par l'Entente interdépartementale Causse Cévennes (gestion du bien inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO) s'est déplacé à Barre des Cévennes durant plus de deux heures pour visiter le château à la suite du transfert du projet du Haut Lieu. Cette visite constructive a débouché sur le souhait de poursuivre les démarches en déposant un Certificat d'urbanisme opérationnel et en demandant l'inscription du château sur la liste des Monuments historiques.
Dans ce sens, la commune a déposé un dossier à la Direction régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de la Région Occitanie. Ce jeudi 23 octobre, l'**Inspectrice de la DRAC**, secondée par les Architectes des Bâtiments de France du service de l'Unité départementale de l'Architecture et de Patrimoine (UDAP) de la Lozère a passé près de quatre heures sur la commune dont plus de deux heures au seul château pour une analyse complète. Dossier en cours d'instruction à suivre…

Porche de la Mairie

Cela fait quelques années que le porche offrait un aspect de plus en plus délabré. C'est pourtant un endroit central abrité bien fréquenté par les Barrois et Barroises permettant l'accès aux informations, à La Poste et à la Mairie. Les travaux ont porté sur la rénovation des murs, la mise en peinture à la chaux, l'installation d'un nouvel éclairage et la pose prochaine de nouveaux panneaux d'information règlementaires. Réception du chantier les 8 et 9 novembre. Coût : environ 4.500 € HT.

Gendarmerie

Depuis des années, des aménagements ont été entrepris pour améliorer le confort des logements de la caserne. En 2024 et 2025, c'est la villa qui a fait l'objet de toutes les attentions : remplacement de la vieille couverture en schingle par une toute nouvelle en ardoise, isolation des combles, remplacement de tous les volets hors d'état, mise en peinture des fenêtres et des murs intérieurs (en cours) pour un montant de 36.000 € TTC. L'objectif est d'assurer une étanchéité parfaite face aux intempéries. Fin des travaux programmée en novembre.

Portes du garage communal

Remplacement des rideaux métalliques très difficiles à manœuvrer par de nouveaux volets motorisés coulissants et isolants pour un montant de 7.000 € HT. En cours de validation.

Voirie

Chemin Vieux La réception des travaux sera réalisée prochainement. Ce chemin communal a été repris sur tout le linéaire. Les aqueducs présents sur le parcours, parfois très anciens, ont été remis en état. Des coupe-eaux et des radiers ont été installés à tous les emplacements stratégiques pour canaliser l'eau pluviale. Coût : 80.000 € HT avec l'AEP du Mazeldan.

Affluent ruisseau de la Cure L'effondrement de ce chemin au niveau du ruisseau à 300 m de la ferme de la Cure, empêchait l'agriculteur exploitant de passer avec son tracteur. Des financements ont pu être trouvés dans le cadre des contrats territoriaux avec le Conseil départemental pour réaliser en un temps record un enrochement sur la partie en cause. Dans la foulée, la buse bouchée a été désensablée. Ces travaux ont pu se dérouler grâce à la réactivité du Parc National des Cévennes et de la Police de l'eau de la Direction départementale des Territoires. Qu'ils en soient remerciés. Coût estimatif : 4.000 € HT

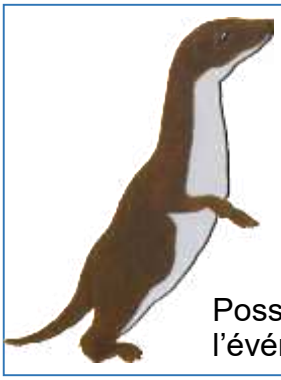
Route des Bastides A la suite des intempéries des 16 et 17 octobre 2024, des dégâts importants ont été relevés sur la commune. La chaussée sur la route des Bastides a été reprise sur près de 500 m par réglage et compactage de la plateforme, scarification, enduit bicouche et imprégnation. 4 coupe-eaux ont été créés pour assurer la préservation du revêtement sur le long terme et permettre un accès sécurisé aux habitants des Bastides, du Fromental, du Bramadou, de l'exploitant agricole du Moulin de Roux et ceux de passage. Montant estimatif : 29.000 € HT.

Route du Malhautard au Malhautier Effondrement des murs de soutènement au niveau de 3 aqueducs. Route rendue dangereuse. Les travaux consistent à un décaissement, un curage des fossés existants, des fouilles pour fondation, de la maçonnerie en pierres de schiste, un réglage et un compactage de la plateforme, un enduit bicouche et une imprégnation pour un montant estimatif de 36.000 € HT.

Routes départementales Un courrier a été envoyé à l'Unité Technique du Conseil départemental (UTCD) et au Président du Conseil départemental de la Lozère les sollicitant pour que la mise au gabarit de la RD 986 entre la Pierre Plantée et Ste-Croix Vallée Française soit effectuée ainsi qu'une reprise intégrale de la chaussée à l'image de ce qui se présente entre Ste-Croix et St-Etienne VF.
Par ailleurs, il est également demandé de poursuivre la rénovation de la chaussée sur la route du Vergougnous (RD62) entre le pont de Fer et le Pont des Codes, sachant que l'UTCD a déjà réalisé un gros travail de rénovation sur l'ensemble des aqueducs. Les agents peuvent en être remerciés.

Affouage 2025

Avec l'aide du 1er Adjoint, la commune met à votre disposition en Mairie (sous le porche) une feuille d'inscription pour la coupe affouagère du bois de Malzac destinée aux personnes intéressées et répondant aux conditions d'attribution définies dans le règlement général adopté par délibération DE_025_2025 du 15 mars 2025. Le bois est ébranché, recoupé sur 2 m et entreposé en bordure de la piste partant des 4 Chemins en direction des sections 1 et 2.
Prix du stère : 30 €. 28 lots de 5 stères (il s'agit d'une moyenne) sont disponibles au prix de 150 €.
Un tirage au sort attribuera à chaque affouagiste un lot.
Date limite d'inscription : Lundi 3 novembre, 12h. Passée cette date, si des lots restent disponibles, les habitants résidant en dehors du bourg centre pourront s'inscrire jusqu'au 9 novembre.



Après quelques semaines de fermeture suite à un décès familial, le restaurant ***La Petite Belette*** est à nouveau ouvert tous les jours en semaine à midi.
En soirée, vendredi et samedi, des galettes et des crêpes sont proposées.

Possibilité d'organiser le soir en semaine de l'événementiel en réservant au **04 66 41 06 62**.

Ouverture de la Mairie : lundi, mardi et jeudi, de 8h à 12h. Téléphone : 04 66 45 05 07
Courriel : contact@barredescevennes.fr Site internet de la commune : Bienvenue à Barre des Cévennes